

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET D'ANNONCES.

EDITION QUOTIDIENNE. MONTREAL. B.-C., MERCREDI MATIN, 31 MAI 1865. No. 220.

Acte concernant la faillite, 1864

Dans l'affaire de WILLIAM WEIR, de WEIR et LARMESE et de WM. WEIR et Co., FAILLI. Les Créanciers de la faillite sont par le présent notifiés qu'il a été fait une cession de ses biens et effets, en vertu de l'acte ci-dessus, à moi, le Syndic soussigné, et ils sont requis de me fournir, sous deux mois de cette date, des états de leurs réclamations, spécifiant les garanties qui y sont attachées, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment avec les pièces justificatives à l'appui de telles réclamations.

Acte concernant la faillite, 1864

Dans l'affaire de JOHN DOUGALL, FAILLI. Les créanciers de la faillite sont par le présent notifiés qu'il a été fait une cession de ses biens et effets en vertu de l'acte ci-dessus, à moi, le Syndic soussigné, et ils sont requis de me fournir, sous deux mois de cette date, des états de leurs réclamations, spécifiant les garanties qui y sont attachées, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment avec les pièces justificatives à l'appui de telles réclamations.

Acte concernant la faillite, 1864

Les Créanciers du Soussigné sont notifiés de se réunir à l'office de M. J. TIPPIN & FILS, au No. 117, rue St. Jacques, à Montréal, le LUNDI, le QUATRIÈME jour de Juin prochain, à ONZE heures de l'après-midi, afin de recevoir un état de ses affaires, et de nommer un Syndic auquel il pourra faire une cession, en vertu de l'acte susdit.

Acte concernant la faillite, 1864

Les Créanciers des faillites sont par le présent notifiés qu'il a été fait une cession de leurs biens et effets, en vertu de l'acte ci-dessus, à moi, le Syndic soussigné, et ils sont requis de me fournir, sous deux mois de cette date, des états de leurs réclamations, spécifiant les garanties qui y sont attachées, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.

Acte concernant la faillite, 1864

Un MAGASIN avec TABLETTES pour ÉPICES, situés au coin des rues MIGNON et St. André. S'adresser à MRS. DUBOIS, No. 29, Rue St. André, de 209.

Acte concernant la faillite, 1864

AVIS est par le présent donné que le soussigné a déposé au Bureau de cette Cour un acte de composition et de décharge, exécuté par ses créanciers, et que LUNDI, le DIX-HUITIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures du matin, on assistera, sur son contenu, par les créanciers, et s'adressera à la dite Cour ou au Juge de la dite Cour pour obtenir une ratification de la décharge effectuée en sa faveur, en vertu du dit acte.

Acte concernant la faillite, 1864

Une VOUTE à trois étages et une maisonnette GAYE, situées sur la Rue St. Henri, No. 24. S'adresser à SAMUEL BRON, Coin des Rues St. Joseph et McGill, No. 128.

Acte concernant la faillite, 1864

Les Créanciers de la faillite sont notifiés de se réunir au Bureau de MM. RIVARD & MONTIGNY, Avocats, situés au No. 41, Rue St. Vincent, à Montréal, le VINGT-SEPTIÈME jour de JUIN prochain, pour l'examen public de la faillite et l'arrangement des affaires de sa faillite en général.

Acte concernant la faillite, 1864

Les Créanciers du soussigné sont notifiés de se réunir au Bureau de MM. RIVARD & MONTIGNY, Avocats, situés au No. 41, Rue St. Vincent, à Montréal, le VINGT-SEPTIÈME jour de JUIN prochain, pour l'examen public de la faillite et l'arrangement des affaires de sa faillite en général.

Acte concernant la Faillite, 1864

Les Créanciers de la faillite sont notifiés qu'une feuille de Dividende a été préparée et restera ouverte pour l'inspection et les objections à mon Bureau, Place d'Armes, en cette ville, tous les jours, entre dix heures à. et cinq heures p. m., jusqu'au CINQUIÈME jour de JUIN prochain, après quoi le dividende alloué sera payé. JOHN PLIMSOLL, Syndic.

Acte concernant la faillite, 1864

Les Créanciers du soussigné sont notifiés de se réunir au Bureau de LUNDI, le DOUZIÈME jour de JUIN 1865, à ONZE heures de l'avant-midi, afin de recevoir un état de ses affaires et nommer un Syndic auquel il pourra faire une cession d'après l'acte susdit.

Acte concernant la faillite, 1864

Les Créanciers du soussigné sont notifiés de se réunir à l'office de M. J. TIPPIN & FILS, au No. 117, rue St. Jacques, à Montréal, le LUNDI, le QUATRIÈME jour de Juin prochain, à ONZE heures de l'après-midi, afin de recevoir un état de ses affaires, et de nommer un Syndic auquel il pourra faire une cession, en vertu de l'acte susdit.

Acte concernant la faillite, 1864

Les Créanciers des faillites sont par le présent notifiés qu'il a été fait une cession de leurs biens et effets, en vertu de l'acte ci-dessus, à moi, le Syndic soussigné, et ils sont requis de me fournir, sous deux mois de cette date, des états de leurs réclamations, spécifiant les garanties qui y sont attachées, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.

Acte concernant la faillite, 1864

Un MAGASIN avec TABLETTES pour ÉPICES, situés au coin des rues MIGNON et St. André. S'adresser à MRS. DUBOIS, No. 29, Rue St. André, de 209.

Acte concernant la faillite, 1864

AVIS est par le présent donné que le soussigné a déposé au Bureau de cette Cour un acte de composition et de décharge, exécuté par ses créanciers, et que LUNDI, le DIX-HUITIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures du matin, on assistera, sur son contenu, par les créanciers, et s'adressera à la dite Cour ou au Juge de la dite Cour pour obtenir une ratification de la décharge effectuée en sa faveur, en vertu du dit acte.

Acte concernant la faillite, 1864

Une VOUTE à trois étages et une maisonnette GAYE, situées sur la Rue St. Henri, No. 24. S'adresser à SAMUEL BRON, Coin des Rues St. Joseph et McGill, No. 128.

Acte concernant la faillite, 1864

Les Créanciers de la faillite sont notifiés de se réunir au Bureau de MM. RIVARD & MONTIGNY, Avocats, situés au No. 41, Rue St. Vincent, à Montréal, le VINGT-SEPTIÈME jour de JUIN prochain, pour l'examen public de la faillite et l'arrangement des affaires de sa faillite en général.

Acte concernant la faillite, 1864

Les Créanciers du soussigné sont notifiés de se réunir au Bureau de MM. RIVARD & MONTIGNY, Avocats, situés au No. 41, Rue St. Vincent, à Montréal, le VINGT-SEPTIÈME jour de JUIN prochain, pour l'examen public de la faillite et l'arrangement des affaires de sa faillite en général.



NOUVEAU MAGASIN de MUSIQUE

PIANOS, HARMONIUMS, Musique Française, Musique Anglaise, AMERICAINE et ALLEMANDE.

MM. LABELLE ET RODIER

On ne plaie d'annoncer à leurs amis qu'ils viennent d'ouvrir, Rue NOTRE-DAME, No. 247, un nouveau MAGASIN de MUSIQUE, qu'ils sont en état d'offrir aux Dames de Montréal un assortiment complet de Musique Française, Anglaise, Américaine et Allemande, qu'ils ont choisis avec beaucoup de soin par l'un des associés, M. LABELLE, dans les premières maisons des États-Unis.

Acte concernant la faillite, 1864

Les Créanciers du soussigné sont notifiés de se réunir à l'office de M. J. TIPPIN & FILS, au No. 117, rue St. Jacques, à Montréal, le LUNDI, le QUATRIÈME jour de Juin prochain, à ONZE heures de l'après-midi, afin de recevoir un état de ses affaires, et de nommer un Syndic auquel il pourra faire une cession, en vertu de l'acte susdit.

Acte concernant la faillite, 1864

Les Créanciers des faillites sont par le présent notifiés qu'il a été fait une cession de leurs biens et effets, en vertu de l'acte ci-dessus, à moi, le Syndic soussigné, et ils sont requis de me fournir, sous deux mois de cette date, des états de leurs réclamations, spécifiant les garanties qui y sont attachées, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.

Acte concernant la faillite, 1864

Un MAGASIN avec TABLETTES pour ÉPICES, situés au coin des rues MIGNON et St. André. S'adresser à MRS. DUBOIS, No. 29, Rue St. André, de 209.

Acte concernant la faillite, 1864

AVIS est par le présent donné que le soussigné a déposé au Bureau de cette Cour un acte de composition et de décharge, exécuté par ses créanciers, et que LUNDI, le DIX-HUITIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures du matin, on assistera, sur son contenu, par les créanciers, et s'adressera à la dite Cour ou au Juge de la dite Cour pour obtenir une ratification de la décharge effectuée en sa faveur, en vertu du dit acte.

Acte concernant la faillite, 1864

Une VOUTE à trois étages et une maisonnette GAYE, situées sur la Rue St. Henri, No. 24. S'adresser à SAMUEL BRON, Coin des Rues St. Joseph et McGill, No. 128.

Acte concernant la faillite, 1864

Les Créanciers de la faillite sont notifiés de se réunir au Bureau de MM. RIVARD & MONTIGNY, Avocats, situés au No. 41, Rue St. Vincent, à Montréal, le VINGT-SEPTIÈME jour de JUIN prochain, pour l'examen public de la faillite et l'arrangement des affaires de sa faillite en général.

Acte concernant la faillite, 1864

Les Créanciers du soussigné sont notifiés de se réunir au Bureau de MM. RIVARD & MONTIGNY, Avocats, situés au No. 41, Rue St. Vincent, à Montréal, le VINGT-SEPTIÈME jour de JUIN prochain, pour l'examen public de la faillite et l'arrangement des affaires de sa faillite en général.

A. C. AMARY

FABRICANT DE Plumes de fantaisie, Vautour et Autruche. 139 rue ORAIG, coin de la rue St. URBAIN. Prix Modérés. AVIS DE DEMENAGEMENT.

Acte concernant la faillite, 1864

Le Soussigné a transporté son MAGASIN DE CUIR au coin des Rues St. Paul et St. Jean-Baptiste, Nos. 202 et 207, dans la maison de bragues, ci-devant occupée comme Magasin de Lampes.

Acte concernant la faillite, 1864

Le Soussigné profite de cette occasion pour remercier ses pratiques et le public en général de l'encouragement qu'ils lui ont donné jusqu'à ce jour et il espère qu'ils voudront bien le patroniser comme par le passé. Comme son nouveau magasin va être plus grand et plus commode, il se propose de leur offrir un assortiment de plus complets, tels que Ogean, Veau Français, Simon, Terrassière, Kid, Veau patentié, Doubleaux françaises de diverses couleurs, Taure et Veau anglais, Cuir à Harma, Vernis à Lisse, Vernis à Harma, Vernis à Chausseurs, Noir de Fumée pour les Corroyeurs, Formes pour hommes, femmes et enfants dans le style le plus nouveau, et aussi un assortiment grand d'outils des premières manufactures américaines pour les Cordonniers, ainsi que des Cuir à Semelle Anglaise, Américaine et du Canada.

Acte concernant la faillite, 1864

Les Créanciers du soussigné sont notifiés de se réunir à l'office de M. J. TIPPIN & FILS, au No. 117, rue St. Jacques, à Montréal, le LUNDI, le QUATRIÈME jour de Juin prochain, à ONZE heures de l'après-midi, afin de recevoir un état de ses affaires, et de nommer un Syndic auquel il pourra faire une cession, en vertu de l'acte susdit.

Acte concernant la faillite, 1864

Les Créanciers des faillites sont par le présent notifiés qu'il a été fait une cession de leurs biens et effets, en vertu de l'acte ci-dessus, à moi, le Syndic soussigné, et ils sont requis de me fournir, sous deux mois de cette date, des états de leurs réclamations, spécifiant les garanties qui y sont attachées, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.

Acte concernant la faillite, 1864

Un MAGASIN avec TABLETTES pour ÉPICES, situés au coin des rues MIGNON et St. André. S'adresser à MRS. DUBOIS, No. 29, Rue St. André, de 209.

Acte concernant la faillite, 1864

AVIS est par le présent donné que le soussigné a déposé au Bureau de cette Cour un acte de composition et de décharge, exécuté par ses créanciers, et que LUNDI, le DIX-HUITIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures du matin, on assistera, sur son contenu, par les créanciers, et s'adressera à la dite Cour ou au Juge de la dite Cour pour obtenir une ratification de la décharge effectuée en sa faveur, en vertu du dit acte.

Acte concernant la faillite, 1864

Une VOUTE à trois étages et une maisonnette GAYE, situées sur la Rue St. Henri, No. 24. S'adresser à SAMUEL BRON, Coin des Rues St. Joseph et McGill, No. 128.

Acte concernant la faillite, 1864

Les Créanciers de la faillite sont notifiés de se réunir au Bureau de MM. RIVARD & MONTIGNY, Avocats, situés au No. 41, Rue St. Vincent, à Montréal, le VINGT-SEPTIÈME jour de JUIN prochain, pour l'examen public de la faillite et l'arrangement des affaires de sa faillite en général.

Acte concernant la faillite, 1864

Les Créanciers du soussigné sont notifiés de se réunir au Bureau de MM. RIVARD & MONTIGNY, Avocats, situés au No. 41, Rue St. Vincent, à Montréal, le VINGT-SEPTIÈME jour de JUIN prochain, pour l'examen public de la faillite et l'arrangement des affaires de sa faillite en général.

G. LEGOMTE

23 Rue St. Bonaventure - 23. (Quelques portes de la Rue McGill). Est prêt à recevoir TOUTE COMMANDE pour Cadres en Or et en Bois de Rose ETC. ETC. ETC. On trouvera chez lui MIROIRS de toute GRANDEUR Aux prix les plus réduits.

Acte concernant la faillite, 1864

Le Soussigné a transporté son MAGASIN DE CUIR au coin des Rues St. Paul et St. Jean-Baptiste, Nos. 202 et 207, dans la maison de bragues, ci-devant occupée comme Magasin de Lampes.

Acte concernant la faillite, 1864

Le Soussigné profite de cette occasion pour remercier ses pratiques et le public en général de l'encouragement qu'ils lui ont donné jusqu'à ce jour et il espère qu'ils voudront bien le patroniser comme par le passé. Comme son nouveau magasin va être plus grand et plus commode, il se propose de leur offrir un assortiment de plus complets, tels que Ogean, Veau Français, Simon, Terrassière, Kid, Veau patentié, Doubleaux françaises de diverses couleurs, Taure et Veau anglais, Cuir à Harma, Vernis à Lisse, Vernis à Harma, Vernis à Chausseurs, Noir de Fumée pour les Corroyeurs, Formes pour hommes, femmes et enfants dans le style le plus nouveau, et aussi un assortiment grand d'outils des premières manufactures américaines pour les Cordonniers, ainsi que des Cuir à Semelle Anglaise, Américaine et du Canada.

Acte concernant la faillite, 1864

Les Créanciers du soussigné sont notifiés de se réunir à l'office de M. J. TIPPIN & FILS, au No. 117, rue St. Jacques, à Montréal, le LUNDI, le QUATRIÈME jour de Juin prochain, à ONZE heures de l'après-midi, afin de recevoir un état de ses affaires, et de nommer un Syndic auquel il pourra faire une cession, en vertu de l'acte susdit.

Acte concernant la faillite, 1864

Les Créanciers des faillites sont par le présent notifiés qu'il a été fait une cession de leurs biens et effets, en vertu de l'acte ci-dessus, à moi, le Syndic soussigné, et ils sont requis de me fournir, sous deux mois de cette date, des états de leurs réclamations, spécifiant les garanties qui y sont attachées, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.

Acte concernant la faillite, 1864

Un MAGASIN avec TABLETTES pour ÉPICES, situés au coin des rues MIGNON et St. André. S'adresser à MRS. DUBOIS, No. 29, Rue St. André, de 209.

Acte concernant la faillite, 1864

AVIS est par le présent donné que le soussigné a déposé au Bureau de cette Cour un acte de composition et de décharge, exécuté par ses créanciers, et que LUNDI, le DIX-HUITIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures du matin, on assistera, sur son contenu, par les créanciers, et s'adressera à la dite Cour ou au Juge de la dite Cour pour obtenir une ratification de la décharge effectuée en sa faveur, en vertu du dit acte.

Acte concernant la faillite, 1864

Une VOUTE à trois étages et une maisonnette GAYE, situées sur la Rue St. Henri, No. 24. S'adresser à SAMUEL BRON, Coin des Rues St. Joseph et McGill, No. 128.

Acte concernant la faillite, 1864

Les Créanciers de la faillite sont notifiés de se réunir au Bureau de MM. RIVARD & MONTIGNY, Avocats, situés au No. 41, Rue St. Vincent, à Montréal, le VINGT-SEPTIÈME jour de JUIN prochain, pour l'examen public de la faillite et l'arrangement des affaires de sa faillite en général.

Acte concernant la faillite, 1864

Les Créanciers du soussigné sont notifiés de se réunir au Bureau de MM. RIVARD & MONTIGNY, Avocats, situés au No. 41, Rue St. Vincent, à Montréal, le VINGT-SEPTIÈME jour de JUIN prochain, pour l'examen public de la faillite et l'arrangement des affaires de sa faillite en général.

FEUILLETON

LE TRONE D'ARGENT

(SCÈNE DE LA VIE AMÉRICAINNE) PAR XAVIER EYMA. VII. (Suite.)

Antoine prit les deux mains d'Hermann et les pressant avec tendresse: — Ne me condamnez pas, lui dit-il, car je ne le méritais pas. La preuve que j'aime Rosa, c'est que je suis venu à son secours, et que j'ai serré la main et baisé sa joue. Mais, monsieur Hermann, je n'ai pas été le maître d'oublier au premier moment que cette lettre d'Amey Wortel était écrite en mon nom, et que j'ai pu me défendre d'une réputation que je n'ai pas qui appartient à la famille de l'assassin d'Amey. Vous avez trop appliqué à ma tendresse, à mon dévouement, à ma religion, pour la mémoire de mon oncle, pour qu'à aujourd'hui vous refusiez de comprendre le sentiment qui m'a fait agir. Oh! si Rosa était là, je tendrais à ses pieds pour lui demander pardon, comme je vous le demande à vous, monsieur!

Acte concernant la faillite, 1864

Le Soussigné a transporté son MAGASIN DE CUIR au coin des Rues St. Paul et St. Jean-Baptiste, Nos. 202 et 207, dans la maison de bragues, ci-devant occupée comme Magasin de Lampes.

Acte concernant la faillite, 1864

Le Soussigné profite de cette occasion pour remercier ses pratiques et le public en général de l'encouragement qu'ils lui ont donné jusqu'à ce jour et il espère qu'ils voudront bien le patroniser comme par le passé. Comme son nouveau magasin va être plus grand et plus commode, il se propose de leur offrir un assortiment de plus complets, tels que Ogean, Veau Français, Simon, Terrassière, Kid, Veau patentié, Doubleaux françaises de diverses couleurs, Taure et Veau anglais, Cuir à Harma, Vernis à Lisse, Vernis à Harma, Vernis à Chausseurs, Noir de Fumée pour les Corroyeurs, Formes pour hommes, femmes et enfants dans le style le plus nouveau, et aussi un assortiment grand d'outils des premières manufactures américaines pour les Cordonniers, ainsi que des Cuir à Semelle Anglaise, Américaine et du Canada.

Acte concernant la faillite, 1864

Les Créanciers du soussigné sont notifiés de se réunir à l'office de M. J. TIPPIN & FILS, au No. 117, rue St. Jacques, à Montréal, le LUNDI, le QUATRIÈME jour de Juin prochain, à ONZE heures de l'après-midi, afin de recevoir un état de ses affaires, et de nommer un Syndic auquel il pourra faire une cession, en vertu de l'acte susdit.

Acte concernant la faillite, 1864

Les Créanciers des faillites sont par le présent notifiés qu'il a été fait une cession de leurs biens et effets, en vertu de l'acte ci-dessus, à moi, le Syndic soussigné, et ils sont requis de me fournir, sous deux mois de cette date, des états de leurs réclamations, spécifiant les garanties qui y sont attachées, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.

Acte concernant la faillite, 1864

Un MAGASIN avec TABLETTES pour ÉPICES, situés au coin des rues MIGNON et St. André. S'adresser à MRS. DUBOIS, No. 29, Rue St. André, de 209.

Acte concernant la faillite, 1864

AVIS est par le présent donné que le soussigné a déposé au Bureau de cette Cour un acte de composition et de décharge, exécuté par ses créanciers, et que LUNDI, le DIX-HUITIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures du matin, on assistera, sur son contenu, par les créanciers, et s'adressera à la dite Cour ou au Juge de la dite Cour pour obtenir une ratification de la décharge effectuée en sa faveur, en vertu du dit acte.

Acte concernant la faillite, 1864

Une VOUTE à trois étages et une maisonnette GAYE, situées sur la Rue St. Henri, No. 24. S'adresser à SAMUEL BRON, Coin des Rues St. Joseph et McGill, No. 128.

Acte concernant la faillite, 1864

Les Créanciers de la faillite sont notifiés de se réunir au Bureau de MM. RIVARD & MONTIGNY, Avocats, situés au No. 41, Rue St. Vincent, à Montréal, le VINGT-SEPTIÈME jour de JUIN prochain, pour l'examen public de la faillite et l'arrangement des affaires de sa faillite en général.

Acte concernant la faillite, 1864

Les Créanciers de la faillite sont notifiés qu'une feuille de Dividende a été préparée et restera ouverte pour l'inspection et les objections à mon Bureau, Place d'Armes, en cette ville, tous les jours, entre dix heures à. et cinq heures p. m., jusqu'au CINQUIÈME jour de JUIN prochain, après quoi le dividende alloué sera payé. JOHN PLIMSOLL, Syndic.

Acte concernant la faillite, 1864

Les Créanciers du soussigné sont notifiés de se réunir au Bureau de LUNDI, le DOUZIÈME jour de JUIN 1865, à ONZE heures de l'avant-midi, afin de recevoir un état de ses affaires et nommer un Syndic auquel il pourra faire une cession d'après l'acte susdit.

Acte concernant la faillite, 1864

Les Créanciers du soussigné sont notifiés de se réunir à l'office de M. J. TIPPIN & FILS, au No. 117, rue St. Jacques, à Montréal, le LUNDI, le QUATRIÈME jour de Juin prochain, à ONZE heures de l'après-midi, afin de recevoir un état de ses affaires, et de nommer un Syndic auquel il pourra faire une cession, en vertu de l'acte susdit.

Acte concernant la faillite, 1864

Les Créanciers des faillites sont par le présent notifiés qu'il a été fait une cession de leurs biens et effets, en vertu de l'acte ci-dessus, à moi, le Syndic soussigné, et ils sont requis de me fournir, sous deux mois de cette date, des états de leurs réclamations, spécifiant les garanties qui y sont attachées, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.

Acte concernant la faillite, 1864

Un MAGASIN avec TABLETTES pour ÉPICES, situés au coin des rues MIGNON et St. André. S'adresser à MRS. DUBOIS, No. 29, Rue St. André, de 209.

Acte concernant la faillite, 1864

AVIS est par le présent donné que le soussigné a déposé au Bureau de cette Cour un acte de composition et de décharge, exécuté par ses créanciers, et que LUNDI, le DIX-HUITIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures du matin, on assistera, sur son contenu, par les créanciers, et s'adressera à la dite Cour ou au Juge de la dite Cour pour obtenir une ratification de la décharge effectuée en sa faveur, en vertu du dit acte.

Acte concernant la faillite, 1864

Une VOUTE à trois étages et une maisonnette GAYE, situées sur la Rue St. Henri, No. 24. S'adresser à SAMUEL BRON, Coin des Rues St. Joseph et McGill, No. 128.

Acte concernant la faillite, 1864

Les Créanciers de la faillite sont notifiés de se réunir au Bureau de MM. RIVARD & MONTIGNY, Avocats, situés au No. 41, Rue St. Vincent, à Montréal, le VINGT-SEPTIÈME jour de JUIN prochain, pour l'examen public de la faillite et l'arrangement des affaires de sa faillite en général.

Acte concernant la faillite, 1864

Les Créanciers du soussigné sont notifiés de se réunir au Bureau de MM. RIVARD & MONTIGNY, Avocats, situés au No. 41, Rue St. Vincent, à Montréal, le VINGT-SEPTIÈME jour de JUIN prochain, pour l'examen public de la faillite et l'arrangement des affaires de sa faillite en général.

Acte concernant la faillite, 1864

Les Créanciers du soussigné sont notifiés de se réunir au Bureau de MM. RIVARD & MONTIGNY, Avocats, situés au No. 41, Rue St. Vincent, à Montréal, le VINGT-SEPTIÈME jour de JUIN prochain, pour l'examen public de la faillite et l'arrangement des affaires de sa faillite en général.

Le Soussigné a transporté son MAGASIN DE CUIR au coin des Rues St. Paul et St. Jean-Baptiste, Nos. 202 et 207, dans la maison de bragues, ci-devant occupée comme Magasin de Lampes.

Acte concernant la faillite, 1864

Le Soussigné profite de cette occasion pour remercier ses pratiques et le public en général de l'encouragement qu'ils lui ont donné jusqu'à ce jour et il espère qu'ils voudront bien le patroniser comme par le passé. Comme son nouveau magasin va être plus grand et





